

# L'APASCA : LE CE DES SERVICES DE L'AUTO



Association Paritaire de l'Action Sociale et Culturelle de l'Automobile

## Connaissez-vous l'Apasca ?

Le grand Comité d'Entreprise pour tous les salariés, petites, moyennes et grandes entreprises...

L'Apasca **vous accompagne au sein de votre vie quotidienne**, dans des domaines aussi variés que les vacances, les loisirs et les spectacles, les séjours scolaires, les études des enfants.

**Vous pouvez faire appel à vos Administrateurs, qui comme vous, sont salariés dans les différentes filières de la branche** et participent chaque mois à des réunions afin de négocier et d'acquérir des droits nouveaux. Ils organisent des consultations régulières afin d'améliorer la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile.

**POUR VOUS INFORMER DE VOS DROITS, CONNAÎTRE VOTRE CONVENTION COLLECTIVE, TROUVER VOTRE INTERLOCUTEUR CGT, CONNECTEZ-VOUS SUR :**

**[FTM-CGT.FR/INDUSTRIES-ET-FILIERES/SERVICES-DE-LAUTOMOBILE-ET-DES-GARAGES/](https://FTM-CGT.FR/INDUSTRIES-ET-FILIERES/SERVICES-DE-LAUTOMOBILE-ET-DES-GARAGES/)**

**VOTER, C'EST DÉJÀ UN PREMIER PAS POUR NOS PROFESSIONS, CELA DOIT NOUS CONDUIRE À GAGNER DES DROITS NOUVEAUX.**

Notre ambition est de nous adresser à un maximum de salariés des Très Petites Entreprises, **car ils n'ont pas ou peu de contact avec les syndicats.**

Nous connaissons tous dans nos relations, nos proches, au moins un salarié concerné par ce vote.

Notre objectif revendicatif est de conquérir les mêmes droits pour tous les salariés, petites ou grandes entreprises.

## La FTM-CGT revendique entre autres :

- Un Smic à 1 800 € bruts ;
- Une prime d'ancienneté ;
- Un 13<sup>e</sup> mois ;
- La retraite à 60 ans pour tous et la reconnaissance de la pénibilité.



## J'ADHÈRE À LA CGT

NOM .....

PRÉNOM .....

ADRESSE.....

.....

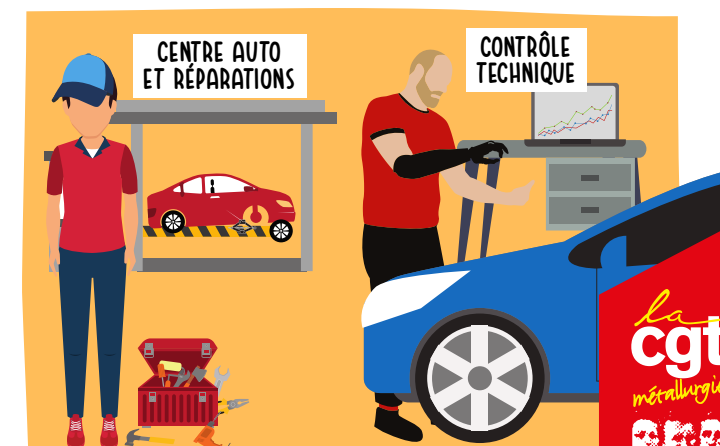
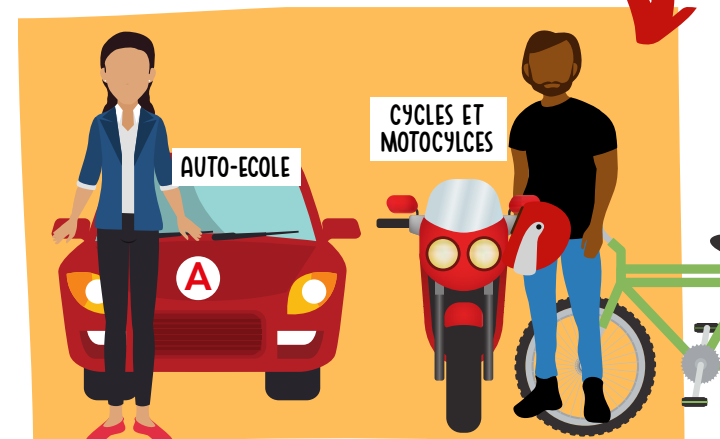
MAIL/TÉL.....

À RENVoyer À LA FTM-CGT  
 ESPACE VIE SYNDICALE / CASE 433 - 263, RUE DE PARIS  
 93514 MONTREUIL CÉDEX - TÉL. : 01 55 82 86 10  
[vie.syndicale@ftm-cgt.fr](mailto:vie.syndicale@ftm-cgt.fr)  
[HTTPS://FTM-CGT.FR/SYNDIQUEZ-VOUS/](https://FTM-CGT.FR/SYNDIQUEZ-VOUS/)

# DONNE TOI LE DROIT VOTE CGT



## SERVICES DE L'AUTO ÉLECTIONS TPE 2021



# LES SERVICES DE L'AUTOMOBILE

## DATES ÉLECTIONS PRO

DU 22 MARS AU  
4 AVRIL 2021

Du 22 mars au 4 avril 2021, les salariés des Très Petites Entreprises (TPE : moins de 11 salariés) des Services de l'Automobile seront appelés à voter et à s'exprimer pour déterminer la représentativité syndicale.

## FOCUS SUR LES SERVICES DE L'AUTO !



■ 414 500 SALARIÉS

■ 141 900 ENTREPRISES

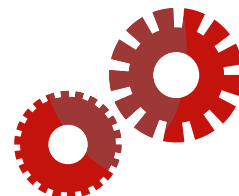
DONT 76 306 TPE



109 430 travailleurs seront donc concernés par ce vote soit **26,4% du salariat**

Notre champ professionnel rassemble quatorze filières, dont :

- Les auto-écoles ;
- Les garages ;
- Les loueurs ;
- Les parkings ;
- Les poids lourds ;
- Les services rapides ;
- Les stations-service ;
- Les contrôles techniques ;
- Et la dé-construction et le recyclage.



Toutes ces filières sont réunies au sein d'une seule et même convention collective : **la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile (CCNSA)**.

## MÊMES DROITS POUR TOUS LES SALARIÉS !

- Salarié dans une TPE, **connaissez-vous la Convention Collective ?**
- Est-elle appliquée ? Vos droits sont-ils respectés ?

**Afin de garantir vos droits, vous disposez d'une Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile (CCNSA).**

LA CCNSA GARANTIT NOTAMMENT :

## MINIMA GARANTIS

Savez-vous que depuis le 1<sup>er</sup> février 2020, les minima garantis ont évolué (*aucun salarié ne peut être payé en dessous de ces minima, exemple échelon 3 à 1 601 € bruts par mois*).

## PRÉVOYANCE

La prévoyance est obligatoire dans la convention, vous êtes couvert lorsque vous êtes en maladie (*exemple : jusqu'au 45<sup>e</sup> jour de maladie, maintien du salaire. Du 46<sup>e</sup> jour au 181<sup>e</sup> jour, c'est la prévoyance qui prend le relais...*).

## CAPITAL DE FIN DE CARRIÈRE

Lorsque vous serez en âge de prendre votre retraite, vous disposerez, suivant les années passées dans la branche, d'un capital pouvant aller jusqu'à 25 482,40 € pour 41 années de présence dans la profession.